PLAN CANICULE

PRÉVENTION DES FORTES CHALEURS

Fiche d'inscription sur le registre des personnes fragiles isolées

- ☐ **Vous êtes âgé(e)s de 65 ans et plus**
- ☐ **Vous êtes âgé(e)s de 60 ans, reconnu(e) inapte au travail**
- ☐ **Vous êtes en situation de handicap**

Info

S'inscrivant dans le plan canicule élaboré par les services de l'Etat depuis 2004, la Ville de Villiers-sur-Orge remet en place cette année un dispositif de veille et d'alerte destiné aux personnes âgées de plus de 65 ans et aux personnes adultes en situation de handicap.
Ce dispositif prévoit la possibilité pour les personnes qui en font la demande de s'inscrire sur la liste communale des personnes susceptibles de se retrouver dans un état de grande fragilité en cas de fortes chaleurs. La collecte de vos données via ce bulletin d'inscription est nécessaire à la mise en place des appels déclenchés en cas de niveau 3 ou 4.

M. / Mme : ..... Prénom : .....
Date de naissance : .....
Téléphone : .....
E-mail : .....
Adresse : .....
..... 91700 VILLIERS-SUR-ORGE
Etage : .....
Code interphone : .....
Vous êtes : Isolé ☐ En couple ☐ En famille ☐
Téléassistance : OUI ☐ NON ☐

Service d'aide à domicile : OUI ☐ NON ☐
Nom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Fréquence de passage : .....

Service de soin infirmiers : OUI ☐ NON ☐
Nom : .....
Adresse : .....
Téléphone : .....
Fréquence de passage : .....

En cas de changement de résidence au sein de la commune, la personne inscrite sur le registre nominatif, ou son représentant légal, communique sa nouvelle adresse au CCAS. En cas de changement de commune de résidence, la personne inscrite sur le registre nominatif, ou son représentant légal, en informe le CCAS. Cette information vaut demande de radiation du registre nominatif.

Personne(s) à contacter en cas d'urgence :

Nom / Prénom : .....
Téléphone : .....
Adresse : .....
E-mail : .....
En tant que : Enfant ☐ Autre ☐
Précisez : .....

Nom / Prénom : .....
Téléphone : .....
Adresse : .....
E-mail : .....
En tant que : Enfant ☐ Autre ☐
Précisez : .....

Période d'absence entre le 1er juin et le 15 septembre 2026 : .....

Fiche établie :
☐ par le demandeur
☐ par une tierce personne
(Identité et lien avec le demandeur)
.....

à Villiers-sur-Orge le / /
Signature :

Fiche à retourner au Centre Communal d'Action Sociale, 6 bis rue Jean Jaurès 91700 Villiers-sur-Orge

Ces données sont destinées à l'usage exclusif du CCAS de Villiers-sur-Orge, responsable du traitement de ce registre. Elle en assure la conservation, la mise à jour et la confidentialité et n'est tenu de communiquer ce registre nominatif au préfet qu'à sa demande. L'intéressé peut consulter et modifier ces données en s'adressant au CCAS. La radiation du registre peut être réalisé à la demande de l'intéressé ou en cas de départ définitif de la commune.